

tix évêques. Après avoir été revue et corrigée s'il est nécessaire, elle sera publiée dans les États-Unis.

Le rapport contenant tous les travaux du concile ne sera probablement pas prêt à être envoyé à Rome avant un mois, car il faudra beaucoup de travail pour le mettre dans la forme définitive. Ce travail sera fait par les secrétaires du concile sous la haute surveillance du délégué apostolique.

Jeudi soir, le Rev. P. Wayrick, rédemptoriste, a prêché à la Cathédrale sur "la Papauté"; c'est le seul prêtre qui ait eu cet honneur pendant le concile.

Quand les décrets d'un concile plénier sont formulés et promulgués, ils ont le caractère des lois ecclésiastiques pour les pays soumis à la juridiction des évêques qui les ont édictés. Le Pape a bien le pouvoir, conjointement avec ses conseillers officiels, de refuser son approbation à ces décrets; mais c'est un pouvoir à peu près nominal, car rarement, si ce n'est jamais, il ne l'a exercé.

Il est certain, d'après les décisions du concile, qu'il n'y aura pas de changement général dans les statuts de l'Église américaine; on adoptera seulement quelques-unes des règles en usage dans les contrées où les lois canoniques sont en vigueur, par rapport au déplacement des prêtres, des paroisses. Un dixième des curés seront inamovibles dans chaque diocèse, excepté pour les cas qui paraîtront suffisants à l'officialité ecclésiastique pour que le prêtre soit déplacé. Dans chaque diocèse sera instituée une officialité, composée des dix prêtres les plus éminents, dont les fonctions ne dépendront pas du bon plaisir de l'évêque.

Un autre décret change la manière de choisir les noms des trois prêtres présentés au Pape pour qu'il choisisse parmi eux un évêque lors de la vacance d'un siège épiscopal. Aujourd'hui ces trois noms sont choisis par les évêques de la province; à l'avenir les trois candidats seront choisis par les consultants et les prêtres inamovibles.

Un catéchisme uniforme sera adopté dans tous les États-Unis.

La séance solennelle de clôture, tenue dimanche le 7 du courant, a été encore plus imposante que le jour de l'ouverture.

Tous les prélats, revêtus de leurs ornements les plus riches, sont allés, en procession, de l'archevêché à la cathédrale, où a eu lieu la messe pontificale, célébrée par Mgr Corrigan, archevêque coadjuteur de New York.

Mgr Spaulding, évêque de Peoria, a présenté, dans un éloquent sermon, le résumé des travaux du concile.

Après ce sermon et la passation des derniers décrets, a eu lieu la clôture du concile.

Ces décrets concernent: les relations des ordres religieux, les traitements et autres émoluments du clergé, l'administration des affaires temporelles des églises, des conférences à établir entre les curés des paroisses, l'établissement ou la consécration de nouvelles églises.